



Document de Projet

« Appui au Parlement mauritanien »

Entre

Le Parlement de la République Islamique de Mauritanie

Et

Le Programme des Nations Unies pour le Développement

| | |
|--|--|
| Titre du Projet: Appui au Parlement mauritanien | |
| Effet (s) UNDAF : <i>Les institutions démocratiques sont renforcées pour le plein exercice de leurs fonctions, et favorisent la participation et le contrôle citoyens.</i> | |
| Effet (s) escompté (s) de l'UNDAP : <i>Les institutions démocratiques sont renforcées pour le plein exercice de leurs fonctions, et favorisent la participation et le contrôle citoyens.</i> | |
| Résultats escomptés : | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Les Parlementaires sont en mesure d'effectuer un contrôle plus efficace sur l'action du gouvernement notamment dans le cycle budgétaire ; - Les parlementaires disposent d'outils et de capacités de communication, de vulgarisation et d'échange renforcées avec les citoyens et la société civile | |
| Agence d'Exécution: Parlement | |
| Partenaire de mise en œuvre: PNUD et Délégation de l'Union Européenne | |

Brève Description du projet

Le présent projet se propose de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Parlementaire, adoptée par le Parlement mauritanien. A cet effet, il est envisagé d'appuyer le Parlement mauritanien afin de permettre à cette institution de jouer pleinement son rôle de rouage essentiel du système démocratique. Il sera mis en œuvre par le PNUD, avec l'appui et le cofinancement de l'Union européenne, en étroite collaboration avec l'Assemblée Nationale comme Agence nationale d'Exécution.

Le projet d'appui au Parlement s'inscrit dans la continuité d'actions menées par le PNUD depuis 2007 en Mauritanie. Il s'articule autour des deux composantes principales : (i) le Parlement est en mesure de s'impliquer davantage dans le cycle budgétaire et d'effectuer un contrôle de plus en plus efficace sur l'action du gouvernement ; (ii) les Parlementaires disposent d'outils et de capacités de communication, de vulgarisation et d'échange renforcés avec les citoyens et la société civile.

| | |
|--|--|
| Période du Programme (UNDAP): 2014- 2015 Domaine Clé de Résultat (Plan Strat): _____ Atlas Award ID: _____ Date de démarrage: Janvier 2014 Date de Fin : X+24 mois Date du CLEP _____ Arrangements de Gestion : NEX_____ | Ressources Totales requises: USD 1 059 380 Ressources Totales allouées: _____ <ul style="list-style-type: none"> • Régulière: USD 456 500 • Autres: • Union Européenne USD 602 880 Budget non financé: _____ Contributions en nature _____ |
|--|--|

Signature: _____

Signature: _____

En 2013 il a été procédé à l'évaluation de la mise en place de la Stratégie de Développement parlementaire pour la période 2008-2012 et à l'identification des actions de renforcement de capacités pour la période 2013-2017.

I. ANALYSE DE LA SITUATION

1.1 Contexte

La Constitution du 20 juillet 1991, et les amendements constitutionnels de mars 2012, représentent la base de la légalité institutionnelle de l'Etat mauritanien, donnant une place importante au Parlement face à un pouvoir exécutif constitué du Président de la République et du Premier Ministre. Après une longue période de régime autoritaire, un processus de transition démocratique a débuté suite au coup d'Etat d'août 2005 et a donné lieu aux premières élections libres depuis l'indépendance organisées en novembre 2006 pour le renouvellement du Parlement, puis en 2007 pour les élections présidentielles. Ce processus, interrompu en août 2008 par un coup d'Etat suite à une crise constitutionnelle, a redémarré en 2009 à l'issue d'un dialogue politique national inclusif culminant avec les Accords de Dakar, et ayant conduit à l'organisation de nouvelles élections présidentielles au mois de juillet 2009. Les élections municipales et législatives ont eu lieu fin novembre, début décembre de 2013 et permettront la mise en place d'une nouvelle Assemblée Nationale.

1.2 Cadre de référence sur la gouvernance en Mauritanie

Face à des institutions démocratiques dont le développement s'avère très récent, les efforts du gouvernement mauritanien s'orientent vers la promotion de la bonne gouvernance pour garantir l'efficacité de l'action publique et son rapprochement auprès des citoyens. Cette orientation politique se trouve clairement reprise dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), qui sert de référence à la formulation des politiques économiques et sociales. Dans le 3^{ème} plan d'action (CSLP 3) relatif à la période 2011 – 2015, l'accent est mis particulièrement sur « *la mise en place d'une bonne gouvernance s'inspirant des meilleures pratiques* » et « *le renforcement des capacités des différents acteurs impliqués* ». La gouvernance démocratique constitue, en effet, un véritable moteur pour le processus de développement, à travers la construction d'un cadre légal et politique favorisant la légitimité de l'Etat et, par conséquent, de ses politiques.

Reprenant l'axe 4 du CSLP 3 relatif à l'amélioration de la gouvernance et au renforcement des capacités des acteurs impliqués au niveau des institutions et de la société civile, le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement de la Mauritanie (UNDAF) propose une réponse globale du Système des Nations Unies (SNU) face à la problématique identifiée d'une gouvernance démocratique encore fragile. L'UNDAF met l'accent sur le renforcement des institutions démocratiques à travers la consolidation des acquis en la matière, mais également par le biais d'une amélioration de l'exercice de contrôle public sur l'action gouvernementale et du contrôle citoyen. Plus précisément, les effets 1 et 2 de l'UNDAF (Axe 4) soulignent comme priorités d'action « *le développement des capacités des institutions démocratiques, notamment le Parlement, pour une meilleure participation, et un meilleur contrôle de l'action publique* » en premier lieu, et « *le renforcement des capacités de l'administration publique pour une conduite plus efficace et plus transparente des politiques de développement axées sur les OMD* » en second lieu. Sur ce dernier point, il convient de noter que l'existence d'un cadre démocratique assurant la légitimité de l'Etat et la représentativité des institutions constitue une condition essentielle à la réalisation des OMD.

L'Union européenne accorde une importance majeure aux actions de renforcement du pouvoir législatif, consciente de son rôle principal comme garant de la bonne gouvernance et comme représentant des intérêts de la population. En Mauritanie, l'Union européenne intègre de manière

transversale dans ses divers programmes de coopération, des actions au bénéfice du Parlement afin d'appuyer cette institution à jouer pleinement son rôle.

1.3 Rôle du Parlement dans le renforcement du cadre démocratique

Du point de vue de l'efficacité de l'aide au développement, les principes de la Déclaration de Paris et du Plan d'Action d'Accra rappellent la nécessité de promouvoir le rôle exercé par les instances parlementaires dans le contrôle de l'action publique.

En ce sens, la Constitution mauritanienne instaure un système bicaméral, avec une Assemblée Nationale, représentant le peuple mauritanien, et une seconde chambre, le Sénat, représentant les collectivités locales et les Mauritaniens à l'étranger. En outre, le Parlement, en tant qu'organe du pouvoir législatif, doit jouer un rôle primordial comme contrepoids de l'exécutif, afin de guider et contrôler l'action gouvernementale au nom du peuple mauritanien qu'il représente et, par conséquent, participer activement au développement de la bonne gouvernance. Les instances parlementaires agissent principalement sur la production de normes, le suivi et contrôle des politiques gouvernementales, le contrôle des accords d'exploitation des ressources nationales, le vote du budget de l'Etat et son exécution.

La Stratégie de Développement du Parlement en Mauritanie, élaborée pour la période 2008 – 2012, a permis d'identifier des besoins en matière de renforcement des capacités des structures parlementaires et des compétences des différents types d'acteurs. Ce document stratégique fait état notamment de certaines faiblesses du système parlementaire en termes de développement des actions de législation et de contrôle, et souligne également que la transparence et la communication vis-à-vis des citoyens et de la société civile n'ont pas encore atteint un niveau optimal. En 2013, une consultation a analysé la mise en place de ladite Stratégie et a identifié les lacunes en matière de formation.

Par ailleurs, il convient de mettre en évidence que la notion de développement parlementaire inclut l'ensemble des acteurs impliqués dans le fonctionnement du Parlement, tant au niveau politique avec les parlementaires et leurs assistants, qu'au niveau administratif avec le personnel de l'administration parlementaire. Les parlementaires ne peuvent exercer pleinement leur mandat à travers une participation active aux sessions, débats et commissions, que si la structure administrative de chaque chambre dispose des ressources suffisantes et adaptées pour assurer les meilleures conditions de fonctionnement du Parlement.

1.4 Appuis techniques sur le développement parlementaire

La volonté du PNUD d'accorder un appui spécifique au gouvernement mauritanien dans la promotion de la bonne gouvernance et la consolidation des institutions démocratiques s'inscrit nettement dans le Document de Programme Pays (CPD) pour la Mauritanie relatif à la période 2012–2016, mentionnant que des efforts spécifiques seront portés sur la « *création d'un environnement favorable au développement* » notamment à travers la « *consolidation de la gouvernance* ». Parmi les priorités définies par le PNUD pour cette période, il convient de souligner la nécessité de développer les capacités des institutions démocratiques, notamment le Parlement, et de renforcer les capacités de l'administration publique pour une meilleure efficacité et une plus grande transparence.

L'appui de l'Union européenne s'inscrit dans le cadre de l'Accord de Cotonou qui régit les relations de coopération entre l'Union européenne et la Mauritanie. Cet accord vise principalement à la réduction, et à terme, à l'éradication de la pauvreté dans les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et accorde une place majeure au rôle des acteurs non-étatiques dans la conception ainsi que dans la mise en œuvre des stratégies et des programmes de développement.

A l'instar du PNUD, l'Union européenne place la gouvernance au cœur de son programme d'aide communautaire alloué au titre du 10^e Fonds Européen de Développement (FED) à travers différents projets : (i) Décentralisation, déconcentration et développement local; (ii) Modernisation de l'Etat (Gouvernance économique, Justice et gouvernance environnementale); (iii) Renforcement de la culture citoyenne (Acteurs non étatiques et contrôle citoyen, Culture et médias). Dans ce contexte, le Programme d'Appui à la mise en œuvre du 10^{ème} FED, prévoit un appui au spécifique au Parlement mauritanien destiné à renforcer sa capacité à suivre le progrès

du gouvernement sur l'application effective et l'impact des politiques de lutte contre la pauvreté, de même qu'à participer à l'identification, la formulation, la programmation, et la mise en œuvre de la politique de coopération européenne.

Le Parlement européen, à travers son Bureau de promotion de la démocratie parlementaire, contribue par ailleurs au renforcement des capacités du Parlement à travers des échanges et partages d'expérience réguliers entre les parlementaires mauritaniens et leurs homologues européens.

La coopération entre l'Union européenne et le PNUD dans le domaine du développement parlementaire s'est déjà traduite par le financement de projets similaires, en Ouganda par exemple. Etant donné son rôle majeur dans les politiques de développement, l'engagement de l'Union européenne dans l'appui au Parlement mauritanien constitue un signe fort de son implication en faveur de la bonne gouvernance et du renforcement des institutions démocratiques.

Le PNUD a mis en place en 1999, grâce à l'appui de fonds belges, un programme global en faveur du renforcement des systèmes parlementaires (Global Programme for Parliamentary Strengthening – GPPS), dans le but notamment de favoriser les échanges de bonnes pratiques en matière de standards démocratiques liés à l'activité parlementaire. A titre d'exemple, un programme similaire à celui proposé a été développé en Algérie en 2005, visant ainsi à renforcer les capacités du Parlement, surtout en matière de contrôle et de législation. Concernant la Mauritanie, le PNUD accompagne le Parlement depuis 2007, en concertation avec d'autres partenaires techniques et financiers, respectant ainsi les principes de la Déclaration de Paris en faveur d'une plus grande efficacité de l'aide. Cet appui s'est traduit par la mise en œuvre d'un projet et de plans de travail annuels avec le Parlement, avec pour objectif de créer un environnement favorable au plein exercice de ses fonctions de législation, contrôle et représentation.

Parmi les activités réalisées, il convient de souligner la révision et adoption du statut du personnel administratif, l'élaboration d'un plan de communication et d'usage des NTIC, la création d'un centre de documentation à l'Assemblée Nationale, l'appui à différentes commissions parlementaires en termes de renforcement des compétences et de mise à disposition d'outils. L'évaluation à mi-parcours réalisée en 2010 a permis faire un état des lieux des résultats obtenus, tout en insistant sur l'ampleur des actions à mener face à une insuffisance de moyens matériels. Un certain nombre de recommandations ont été formulées sur le renforcement des capacités du Parlement par rapport à la législation et au cycle budgétaire ainsi que sur le rapprochement des instances parlementaires aux citoyens et à la société civile à travers une meilleure communication autour de ses activités et de son fonctionnement. Plus précisément, dans le volet de renforcement des capacités législatives, il est conseillé d'axer les formations sur la rédaction législative ; concernant le contrôle de l'action gouvernementale, la priorité devrait être donnée aux formations, avec un accent particulier sur le cycle budgétaire intégrant la dimension genre, et aux missions d'échanges de bonnes pratiques et de suivi sur le terrain du CSLP ; la nécessité de renforcer la transparence et la communication auprès des citoyens est également recommandée au travers notamment de la formation des media concernant le rôle des parlementaires et permettant la diffusion en direct des sessions plénières.

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence des institutions face aux citoyens et à la société civile, ce projet d'appui au Parlement s'inscrit en parfaite complémentarité des actions du PNUD entreprises en matière de renforcement des capacités du gouvernement dans la lutte contre la corruption et de contrôle citoyen sur l'action publique ainsi que celles en faveur de l'institutionnalisation du genre.

Les apports du projet d'appui au parlement dans l'environnement parlementaire sont réels. Le matériel informatique, les systèmes de bases de données et de communication ont certainement contribué à réduire la fracture numérique au sein du parlement. L'infrastructure d'interprétariat facilite indéniablement les séances de travail dans un parlement où les élus pratiquent diverses langues, que tous ne maîtrisent pas, ou pas au même degré. Le minuteur permet d'avoir des débats sains que ne perturbent plus des contestations sur le chronométrage non visualisé des

temps de parole. S'agissant de l'assistance stratégique, les élus rencontrés dans le cadre des structures parlementaires (commissions techniques et thématiques et groupes parlementaires) font cas d'évolution favorable dans l'exercice de leur fonction. La revue de la productivité de l'institution révèle des résultats allant dans ce sens : le nombre de lois votées annuellement par le parlement n'a cessé de progresser sur la période, passant de 17 à 51 entre 2007 et 2011. Même s'il est difficile d'identifier la part de cette amélioration qui pourrait être référée à telle action ou à telle autre, cette évolution montre que les lignes bougent dans le bon sens, du fait sans doute d'interventions comme celles du Projet d'appui au parlement.

Enfin, l'évaluation du projet a permis de montrer que celui-ci a également contribué à ancrer dans l'institution la culture de l'assistance parlementaire. La mise à la disposition des commissions d'experts de haut niveau, a aidé à convaincre l'Assemblée qu'une tierce expertise, distincte des élus et des administratifs, pouvait créer une réelle plus-value. C'est ainsi que des assistants parlementaires permanents de niveau Bac+5, au moins, ont été recrutés sur le budget de la représentation nationale.

D'autres partenaires fournissent également un appui substantiel au Parlement. La coopération allemande (GIZ) appuie la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale depuis plusieurs années et concentre son action sur le renforcement des capacités nationales de contrôle financier de tous les acteurs de la chaîne budgétaire. La GIZ a également soutenu la publication et publicisation des travaux parlementaires (édition de journal de débats, mise en place d'un site internet) et fourni un appui à l'administration parlementaire. Son intervention sera complétée par le présent projet qui se veut de soutenir la capacité de l'ensemble des parlementaires sur les questions économiques et budgétaires. Etant donné que la GIZ ne prévoit pas de continuer avec l'assistance à la Commission de Finances de l'Assemblée Nationale, le programme prendra la suite et veillera à renforcer la Commission de Finances de l'Assemblée Nationale et du Sénat, ainsi que le rôle de décision, suivi et contrôle des parlementaires au-delà du budget de l'Etat.

L'Assemblée Nationale française est également intervenue par le passé à travers l'octroi d'équipements informatiques et bureautiques, ainsi qu'à travers des séances de formation spécifiques et de visites d'échanges. La coopération française interviendra aussi au bénéfice des parlementaires à travers des séances de formation relatives aux questions de corruption.

Enfin, le National Democratic Institute (NDI) a également soutenu le développement parlementaire à travers le soutien aux groupes parlementaires, matérialisé par la mobilisation et la formation d'assistants parlementaires aux différents groupes politiques.

Le présent projet vient renforcer et compléter l'ensemble de ces appuis et sera mis en œuvre en synergie avec les programmes des partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur.

II. STRATEGIE

S'appuyant sur les recommandations de l'évaluation à mi-parcours de 2010, le présent projet d'appui au Parlement mauritanien vise consolider les acquis et renforcer tant les capacités du Parlement que les compétences des équipes parlementaire et administrative. Il participera ainsi à l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans ce domaine. Le projet s'inscrit dans les lignes directrices, formulées par le gouvernement mauritanien et les acteurs au développement, de soutien à la mise en œuvre de la bonne gouvernance et de renforcement des institutions démocratiques, dans la mesure où le système parlementaire constitue un garant de l'exercice de la souveraineté par le peuple.

Plus précisément, le projet vise, d'une part, à renforcer les capacités du Parlement au niveau du cycle budgétaire et de l'exercice du contrôle parlementaire sur le gouvernement ainsi que sur les politiques nationales de lutte contre la pauvreté; d'autre part, à développer des outils et renforcer les capacités des parlementaires en matière de communication, de vulgarisation et d'échange renforcés avec les citoyens et la société civile.

En conséquence, la stratégie d'intervention est orientée vers deux axes d'actions, correspondant chacun à un rôle essentiel du Parlement : d'une part en matière de législation et de contrôle de l'action gouvernementale, d'autre part en terme de transparence et de reddition de comptes face aux citoyens et à la société civile. Ces deux axes convergent vers un renforcement des capacités du Parlement à travers la mise en œuvre d'activités complémentaires rassemblées au sein de deux composantes :

- Le premier axe se traduit au niveau de la **composante 1** à travers une plus grande implication du Parlement dans le cycle budgétaire et l'exercice d'un contrôle plus efficace sur l'action du gouvernement.
- Quant au deuxième axe, il se décline au niveau de la **composante 2** par l'acquisition d'outils et le renforcement de compétences du Parlement en matière de communication, de vulgarisation de ses activités et d'échanges avec les citoyens et la société civile.
- Commun à l'ensemble de la stratégie d'intervention dans la mesure où il concoure à la réalisation des composantes précédentes, la **composante 3** concerne la mise en œuvre du projet à travers un processus de coordination et de suivi-évaluation.

Il convient également de rappeler que, dans le cadre de l'amélioration de la transparence des institutions face aux citoyens et à la société civile, ce projet d'appui au Parlement s'inscrit en parfaite complémentarité avec les actions du PNUD entreprises en matière de renforcement des capacités du gouvernement dans la lutte contre la corruption et le contrôle citoyen sur l'action publique ainsi que celles en faveur de l'institutionnalisation du genre.

OBJECTIFS SPECIFIQUES:

- 1) Renforcer les capacités du Parlement pour une meilleure implication dans le cycle budgétaire et l'exercice d'un contrôle plus efficace sur l'action du gouvernement ;
- 2) Développer des outils et renforcer les capacités des parlementaires en matière de communication, de vulgarisation et d'échange renforcés avec les citoyens et la société civile

RESULTATS ESCOMPTES :

1. Le Parlement est en mesure de s'impliquer davantage dans le cycle budgétaire et d'effectuer un contrôle de plus en plus efficace sur l'action du gouvernement.

Le Parlement, à travers l'Assemblée Nationale et le Sénat, est en charge de l'adoption de la législation permettant l'action du gouvernement, mais il est également garant de sa bonne exécution, selon le principe de séparation des pouvoirs. Cette double fonction prend toute son ampleur au niveau du processus budgétaire, conduisant au vote du budget de l'Etat et, par conséquent, à la mise en œuvre des politiques publiques, et plus particulièrement, des politiques nationales de lutte contre la pauvreté concourant à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le contrôle des dotations budgétaires sectorielles et la mise en œuvre du 3^{ème} plan d'action du CSLP constitueront donc un axe de travail prioritaire et permettront de soutenir la réalisation et systématisation de missions périodiques de suivi des programmes liés à la mise en œuvre du CSLP.

Il s'avère important de souligner une évolution majeure en termes de pratique du développement parlementaire à travers le monde, donnant actuellement un rôle prépondérant aux Parlements tout au long du cycle budgétaire annuel et non plus uniquement lors du contrôle a posteriori. Le cycle budgétaire s'organise de façon optimale de la façon suivante : le gouvernement publie un document sur la situation fiscale du pays et propose les grandes lignes de politique budgétaire ; la Commission des Finances du Parlement tient alors des auditions, encourageant la participation de groupes d'intérêts, et rédige un rapport incluant des recommandations ; le rapport est débattu et approuvé au sein du Parlement avant d'être soumis au gouvernement en vue de son appréciation lors de la préparation du projet de loi.

Le projet d'Appui au Parlement envisage ainsi de mettre en application un tel processus en Mauritanie, conformément aux recommandations de l'évaluation réalisée en 2010, afin notamment de contribuer à une plus grande participation active du pouvoir législatif dans le cycle budgétaire et d'intégrer davantage de transparence dans l'ensemble du processus de gestion des ressources publiques. Le projet prendra également en compte la transversalité de la dimension genre dans l'ensemble des étapes du cycle budgétaire, pour que le processus de vote du budget soit sensible au genre et que toutes les politiques publiques intègrent cet aspect au niveau de l'allocation des ressources et de leur mise en œuvre. En ce sens, ce projet contribuera à appuyer les actions de plaidoyer auprès des parlementaires en faveur de la non-discrimination sur la base du genre. Un travail en amont avec le Ministère des Finances sera ainsi réalisé afin de donner suite aux demandes du Parlement.

L'élaboration en 2013 d'un *audit organisationnel et d'un plan de renforcement des capacités* pour les trois catégories d'acteurs-cibles, à savoir les membres des commissions parlementaires, le personnel de l'administration parlementaire et les assistants aux commissions et groupes parlementaires, permet de définir clairement les formations prioritaires à mener pour l'ensemble du Parlement. La mise en place du plan de renforcement de capacités est basée sur une projection pour cinq années, afin de constituer un véritable outil de développement du Parlement au-delà du projet. La méthodologie adoptée repose sur l'organisation de 2 cycles de formation pour chaque catégorie de bénéficiaires, en fonction de thèmes identifiés lors de l'évaluation des capacités et de l'audit organisationnel. Pour les parlementaires, les formations auront trait à la législation et au contrôle parlementaire au sein du cycle budgétaire, avec une prise en compte de la dimension genre, dans le but d'assurer que le budget de l'Etat et les politiques publiques répondent équitablement aux besoins des hommes et des femmes. Ces formations destinées aux parlementaires seront également orientées sur le suivi / évaluation des politiques nationales de lutte contre la pauvreté, afin de renforcer les capacités des élus en matière de contrôle de la mise en œuvre du CSLP. Quant au personnel technique d'appui aux parlementaires, ils verront leurs capacités renforcées sur les sujets considérés comme prioritaires pour un accomplissement optimal de leurs fonctions, en lien avec les besoins recensés lors de l'évaluation des capacités.

L'un des objectifs principaux de cette composante repose sur le renforcement des capacités du personnel permanent afin d'assurer la pérennité des connaissances du personnel formé, au-delà de l'action de l'Unité d'Appui Technique recrutée pendant la durée du projet. Une réflexion sera d'ailleurs conduite avec le Parlement pendant la durée du projet afin d'envisager une unité permanente dans le fonctionnement de l'administration parlementaire.

Enfin, pour assurer la pérennisation des actions de formation menées au niveau des compétences de législation et de contrôle du Parlement, il s'avère essentiel de développer un dispositif de gestion des connaissances, à travers par exemple le renforcement des Centres de Documentation du Parlement, l'élaboration et diffusion d'outils, la formation de formateurs, et de capitaliser de bonnes pratiques basées notamment sur la construction d'échanges avec des parlementaires étrangers du Sud et du Nord en y associant étroitement les Directions administratives concernées.

2. Les Parlementaires disposent d'outils et de capacités de communication, de vulgarisation et d'échange renforcés avec les citoyens et la société civile.

Le développement du Parlement mauritanien comme instrument majeur de la gouvernance démocratique passe également par une meilleure communication et vulgarisation de ses activités auprès des citoyens et de la société civile, afin de renforcer la transparence de son fonctionnement et de faciliter ainsi l'exercice du contrôle citoyen sur les institutions.

Pour ce faire, l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement du Parlement pour la période 2008-2012, ainsi que l'actualisation des actions possibles en la matière, permettent de définir un cadre de référence sur lequel asseoir la visibilité du Parlement auprès des citoyens et de la société civile, à travers des objectifs et des résultats identifiés de façon distincte, favorisant ainsi le suivi des actions parlementaires pour une période donnée, par le biais de cette feuille de route : la Stratégie de Développement Parlementaire pour la période 2014-2017.

En complément du cadre de référence, deux types d'intervention seront développés pour renforcer la communication et la transparence du Parlement vis-à-vis des citoyens et de la société civile, prenant ainsi en compte les recommandations de l'évaluation de 2010 sur l'amélioration de la représentation du Parlement, avec :

- d'une part, la mise en place d'instruments d'information, de communication et de suivi participatif des priorités de développement, à travers notamment :
 - l'appui à la mise en œuvre d'un *plan de communication*
 - l'organisation d'*événements publics* - du type « journées portes ouvertes du Parlement », conférences organisés à l'Université - et d'ateliers d'échanges avec la société civile et les citoyens autour des différentes fonctions du Parlement, dans le but de rapprocher les différents acteurs et de fomentier une culture citoyenne.
 - la publication et diffusion de *rapports / études / enquêtes* liés au travail parlementaire et au suivi effectué par le Parlement au niveau de la mise en œuvre du CSLP ;
- d'autre part, le renforcement des compétences du Parlement pour faciliter la maîtrise et l'appropriation de ces outils par le biais :
 - d'organisation de formations destinées aux médias pour une meilleure compréhension du travail parlementaire, facilitant ainsi sa vulgarisation auprès de la société civile et des citoyens ;
 - de sessions de sensibilisation et d'information auprès de groupes-cibles de la société civile et des citoyens (ex. jeunes, écoles) autour notamment des enjeux du travail parlementaire et des enjeux du développement ;
 - d'ateliers d'échanges d'expériences avec d'autres pays et organisations internationales pour une meilleure capitalisation des bonnes pratiques, avec une approche Sud-Sud et triangulaire.

3. La mise en œuvre du programme est assurée.

Le programme pourra être mis en œuvre grâce à la mobilisation des ressources humaines et matérielles nécessaires pour assurer la coordination ainsi que le suivi-évaluation :

- Un coordonateur de projet sera recruté et appuiera le Directeur National de Projet (DNP) dans la gestion des activités.
- Un mécanisme de suivi des différents indicateurs et de réalisation des activités sera mis en place pour assurer la qualité d'exécution du projet.
- Une Unité d'Appui Technique multidisciplinaire (UAT). Celle-ci bénéficiera du soutien d'un consultant indépendant et sera répartie en deux axes :
 - o 1) une composante législative avec un juriste et un institutionnaliste
 - o 2) une composante relative à l'analyse et au suivi du budget formée de deux experts, l'un en socio-économie et le second en fiscalité.L'UAT sera placée sous la supervision du coordinateur de projet et permettra notamment de rassembler les données nécessaires pour le suivi des indicateurs. Elle sera chargée plus précisément d'apporter une expertise technique aux deux chambres du Parlement sur les questions législatives et budgétaires, tel que cela avait été recommandé dans l'évaluation de 2010, et d'optimiser la gestion des connaissances ainsi que le transfert de compétences pour la pérennisation des actions menées. Le Parlement mettra en place les conditions nécessaires pour faciliter l'accueil de l'unité au sein de leurs locaux.
- Des actions innovantes en matière de communication seront réalisées, en accord avec la Charte de visibilité entre l'Union européenne et le PNUD, afin de favoriser la visibilité du projet et son appropriation par les bénéficiaires.
- Une évaluation finale sera réalisée par un cabinet externe de consultants, permettant ainsi d'établir un bilan des résultats obtenus et de capitaliser l'expérience menée.
- Toutes transactions financières et les états financiers dans le cadre de la présente convention sont soumis aux procédures de contrôle interne et externe définies par les règlements financiers, les règles et les directives de PNUD et pourraient faire l'objet d'un audit conformément aux procédures du PNUD.

La **stratégie de pérennisation** du projet d'Appui au Parlement repose principalement sur les facteurs suivants :

- Les activités de transfert de compétences prévues à travers la mise à disposition d'outils, l'organisation de formation de formateurs et l'assistance de l'Unité d'Appui Technique multisectorielle, participent au processus d'appropriation du projet par le Parlement.
- L'implication de différents types d'acteurs au sein du Parlement, à la fois politiques et techniques, est essentielle afin que le personnel permanent de l'administration parlementaire fasse partie des bénéficiaires du projet et assure la durabilité de ce dernier.
- La réalisation du plan de renforcement des capacités du Parlement prévue sur 5 ans, au-delà de la date de finalisation du projet.
- La participation inclusive de la société civile et des citoyens dans le projet pour une meilleure prise de conscience des actions menées par le Parlement constitue également un élément de pérennisation du projet puisque cela agit à long terme sur les changements de mentalités et l'exercice plus actif du contrôle citoyen.

L'implication des bénéficiaires aux différents stades du projet, depuis son identification jusqu'à sa mise en œuvre et son évaluation, facilitera le désengagement progressif des bailleurs à l'issue du projet.

III. CADRE DE RESSOURCES ET DE RESULTATS

| Effet escompté dans le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays | | | | |
|---|--|--|----------------------|--------------------|
| Les institutions démocratiques sont renforcées pour le plein exercice de leurs fonctions, et favorisent la participation et le contrôle citoyens. | | | | |
| Indicateurs d'Effets selon le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays (UNDAF), y compris les données de base et les cibles: | | | | |
| Nombre d'amendements de loi initiés et étudiés par les parlementaires. SR: AD (enquête 2011); Cible: AD | | | | |
| Nombre d'initiatives de contrôle parlementaire. SR : 2; Cible : 4 | | | | |
| % de postes occupés par les femmes au sein des postes électifs (Parlement, Mairies). SR : 20%; Cible : 30% | | | | |
| La proportion de femmes parlementaires en position de leadership à l'Assemblée a augmenté. Donnée de base : 20% / Cible : 30 % | | | | |
| Domaine de résultat clé (tiré du Plan Stratégique): Modernisation de l'administration parlementaire; Renforcement de la capacité des parlementaires à jouer leurs rôles constitutionnel et démocratique | | | | |
| Partenariat Stratégique: Assemblée Nationale, Sénat, DUE, NDI, GIZ, APF, SCAC | | | | |
| Titre et Numéro d'Identification de Projet (N° ATLAS de l'Award): | | | | |
| Objectif général du Projet d'Appui au Parlement Mauritanien : Consolider les acquis et renforcer tant les capacités du Parlement que les compétences des équipes parlementaire et administrative | | | | |
| Objectifs spécifiques : | | | | |
| - Renforcer les capacités du Parlement pour une meilleure implication dans le cycle budgétaire et l'exercice d'un contrôle plus efficace sur l'action du gouvernement ; | | | | |
| - Développer des outils et renforcer les capacités des parlementaires en matière de communication, de vulgarisation et d'échange renforcés avec les citoyens et la société civile. | | | | |
| PRODUITS ESCOMPTES | CIBLES DES PRODUITS (SUR LES ANNEES) | PRINCIPALES ACTIVITES | PARTIES RESPONSABLES | INTRANTS et BUDGET |
| Produit 1 <i>Le Parlement est en mesure de s'impliquer davantage dans le cycle budgétaire et d'effectuer un contrôle de plus en plus efficace sur l'action du gouvernement.</i> Données de base: | <u>Année 1</u> -L'Unité multisectorielle d'appui technique est mise en place et opérationnelle. - Le plan de renforcement des capacités est élaboré. - 1 cycle de formation en matière de | 1.1 Résultat d'Activité: Les capacités législatives et de contrôle des Parlementaires sont renforcées <i>a) Mise en place et opérationnalisation d'une Unité pluridisciplinaire d'appui technique</i> Appui d'un (1) consultant international Equipement de l'Unité <i>Composante législative</i> Recrutement d'un (1) juriste | | |

| | | | | |
|--|---|---|--------------------|--|
| <p>Le Parlement n'est pas en mesure d'exercer un contrôle budgétaire efficace de l'action de l'exécutif</p> <p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de participants aux formations et voyages d'études ; - utilisation par les parlementaires des outils d'analyse de la Loi de Finances ; - réalisation de rapports d'enquêtes sur la mise en œuvre du CSLP ; - utilisation des outils de connaissances sur le développement parlementaire ; - intervention des formateurs sur les outils de connaissance (nombre d'interventions au cours d'une année et type de formation donnée) ; - suivi du plan de renforcement des capacités ; - fréquentation des centres de documentation de l'Assemblée Nationale et du Sénat. | <p>législation et de contrôle est mis en place.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 missions de suivi du CSLP sont réalisées. -1 cycle de formation pour le personnel de l'administration parlementaire est mis en place. -1 formation destinée aux assistants parlementaires est réalisée. -2 voyages d'études sont mis en place dans le cadre du partage des connaissances et échanges d'expérience. <hr/> <p>Année 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 cycle de formation en matière de législation et de contrôle est mis en place. - 4 missions de suivi du CSLP sont réalisées - 1 cycle de formation pour le personnel de l'administration parlementaire est mis en place. -2 formations destinées aux assistants parlementaires est réalisée. -1 outil de connaissances (ex. guide méthodologique sur le développement parlementaire est élaboré. -1 atelier de restitution est organisé. -1 formation de formateurs est réalisée. -1 voyage d'études est réalisé dans le cadre du partage des connaissances | <p>Recrutement d'un (1) institutionnaliste</p> <p><i>Composante analyse et évaluation du budget</i></p> <p>Recrutement d'un (1) socio-économiste</p> <p>Recrutement d'un (1) expert en fiscalité</p> <p><i>b) Mise en place d'un plan de renforcement des capacités des Commissions parlementaires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des capacités -Elaboration d'un plan de renforcement des capacités et des modalités de sa mise en œuvre sur 5 ans - Réalisation de 3 cycles de formation en matière de législation et de contrôle - Appui à la réalisation et à la systématisation de missions périodiques de suivi de la mise en œuvre du CSLP - Acquisition d'équipements suivant les indications du plan -Suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan <p>1.2 Résultat d'Activité:</p> <p>Les capacités du personnel technique d'appui aux Parlementaires sont renforcées</p> <p><i>a) Personnel de l'Administration Parlementaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -Evaluation des capacités et audit organisationnel -Elaboration d'un plan de renforcement des capacités et des modalités de sa mise en œuvre sur 5 ans -Réalisation de 3 cycles de formation dans les domaines identifiés pour chaque Direction -Acquisition d'équipements suivant les indications du plan -Suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan <p><i>b) Assistants aux Commissions et groupes</i></p> | <p>AN et Sénat</p> | <p>Total Produit 1: USD 554 500</p> |
|--|---|---|--------------------|--|

| | | | | |
|--|----------------------------------|---|--|--|
| | <p>et échanges d'expérience.</p> | <p>parlementaires</p> <ul style="list-style-type: none"> -Evaluation des capacités -Elaboration d'un plan de renforcement des capacités et des modalités de sa mise en œuvre sur 5 ans -Réalisation de formations dans les matières prioritaires (ex. rédaction et analyse législative; recherche politique...) <p>1.3 Résultat d'Activité:</p> <p>Les compétences législatives et de contrôle des Parlementaires sont pérennisées auprès de l'Administration Parlementaire</p> <p><i>a) Développement d'un dispositif de gestion des connaissances en appui au travail des Parlementaires et de l'Administration Parlementaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -Appui aux activités des Centres de Documentation de l'AN et du Sénat -Elaboration d'outils de connaissance sur le développement parlementaire -Impression de supports de connaissance sur le développement parlementaire -Ateliers de restitution et vulgarisation des outils de connaissance sur le développement parlementaire -Formation des formateurs pour l'application et la maîtrise des outils de connaissance <p><i>b) Partage des bonnes pratiques et leçons apprises au niveau global en faveur des Parlementaires et de l'Administration parlementaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -Organisation d'échanges Sud/Sud et triangulaires en matière de législation et de contrôle, notamment concernant les pratiques innovantes en matière de suivi du cycle budgétaire, au profit | | |
|--|----------------------------------|---|--|--|

| | | | | |
|---|---|--|-------------|--|
| | | des Parlementaires et du personnel administratif en charge de ces thématiques | | |
| <p>Produit 2</p> <p><i>2. Les Parlementaires disposent d'outils et de capacités de communication, de vulgarisation et d'échange renforcés avec les citoyens et la société civile.</i></p> <p>Données de base:</p> <p>Le Parlement n'a pas une stratégie de communication ni une politique d'ouverture aux citoyens.</p> <p>Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - existence d'une stratégie d'IEC-Information Education Communication au sein du Parlement ; - nombre de publications législatives ; - nombre d'activités publiques organisés par le Parlement (telles que des journées portes ouvertes, auditions publiques, etc.) ; - nombre de sessions plénières transmises en direct à la radio et à la télévision ; - nombre de programmes retransmis à la radio parlementaires chaque année et nombre d'auditeurs ; - nombre de participants aux formations, sensibilisations et ateliers ; - suivi du plan de communication | <p><u>Année 1</u></p> <p>-1000 exemplaires de la Stratégie de Développement Parlementaire 2013-2017 sont imprimés.</p> <p>-1 événement public au Parlement est organisé.</p> <p>-1 rapport annuel d'activités parlementaires et 2 revues législatives sont publiés.</p> <p>- 1 atelier d'échanges entre la société civile et le Parlement est organisé.</p> <p>-1 atelier de formation des medias nationaux est organisé.</p> <p>-1 atelier international d'échanges de bonnes pratiques sur le développement parlementaire est organisé.</p> <p>- 1 atelier de sensibilisation sur le travail parlementaire est réalisé.</p> <hr/> <p><u>Année 2</u></p> <p>-1 événement public au Parlement est organisé.</p> <p>-1 rapport annuel d'activités parlementaires et 3 revues législatives sont publiés.</p> <p>-1 atelier d'échanges entre la société civile et le Parlement est organisé.</p> <p>-1 atelier de formation des medias</p> | <p>2.1 Résultat d'Activité:</p> <p>Le cadre de référence d'un développement parlementaire intégré est défini et vulgarisé</p> <p><i>a) Evaluation de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Parlementaire 2008-2012 et actualisation de son Plan d'Action pour la période 2013-2017</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -Recrutement d'un consultant - Ateliers de réflexion/discussion/validation -Impression de la Stratégie 2013-2017 <p>2.2 Résultat d'Activité:</p> <p>Des instruments pour une information et une transparence améliorées vis-à-vis du citoyen et de la société civile sont développés auprès des Parlementaires</p> <p><i>a) Mise en place d'instruments d'information et de communication</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -Mise en place d'un dispositif de communication de proximité (programmes radiophoniques) -Organisation d'événements publics au Parlement (ex. journées portes ouvertes, conférences en partenariat avec l'Université...) -Appui à la mise en œuvre d'un Plan de communication (ex. développement de produits de communication sur les sites web du Sénat et de l'Assemblée Nationale ...) -Elaboration et publication de rapports annuels d'activités parlementaires et des revues législatives semestrielles <p><i>b) Mise en place d'instruments pour le suivi</i></p> | AN et Sénat | <p>Total produit 2:</p> <p>USD 269 250</p> |

| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| | <p>nationaux est organisé.</p> <p>-1 atelier international d'échanges de bonnes pratiques sur le développement parlementaire est organisé (ex. échanges Sud-Sud et triangulaires avec des Parlements, des organisations internationales telles que l'Union Interparlementaire)</p> <hr/> | <p><i>participatif des priorités de développement-</i> Facilitation d'espaces d'échanges entre société civile et Parlement (ex. ateliers de réflexion conjoints sur les thématiques des travaux parlementaires...)</p> <p>-Production, impression et vulgarisation de documents/résultats d'enquêtes/études</p> <p>2.3 Résultat d'Activité:</p> <p>Les compétences du Parlement en matière d'information et de transparence vis-à-vis du citoyen et de la société civile sont améliorées</p> <p><i>a) Réalisation d'actions de renforcement des compétences sur l'information et la transparence</i></p> <p>-Formation des médias nationaux sur l'activité parlementaire</p> <p>-Organisation d'ateliers d'échange Sud/Sud et triangulaires sur des dispositifs et outils de communication parlementaire efficaces (ex. Niger...)</p> <p><i>b) Réalisation d'actions de renforcement des compétences sur le suivi participatif des priorités de développement</i></p> <p>-Organisation d'ateliers d'échange Sud/Sud et triangulaires sur les dispositifs et outils participatifs de contrôle parlementaire (ex. outil d'auto-évaluation des parlementaires sur la lutte contre la corruption)</p> <p>-Sensibilisation/information de la société civile et des citoyens sur le travail parlementaire (ex. progrès OMD, genre...)</p> | | |
|--|--|---|--|--|

| | | | |
|---|--|---|---|
| Assistance technique : Produit 3 <i>La mise en œuvre du programme est assurée</i> | <u>Année 1</u> -L'équipe du projet est mise en place et opérationnelle. | 3.1 Résultat d'Activité: La coordination et le suivi-évaluation du programme sont assurés -Recrutement d'un coordinateur de projet -Acquisition d'équipements et frais de fonctionnement - -Recrutement d'une équipe de consultants pour l'évaluation finale du projet | Total produit 3: USD 185 630 |
| | <u>Année 2</u> L'évaluation finale est organisée. | | |
| Frais de gestion (GMS)* | | | 42 201 USD |
| TOTAL BUDGET | | | USD 1 059 380 |
| TOTAL A EXECUTER EN 2013-2014 | | | USD 986.380 |

IV. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

1ERE ANNEE

| RESULTATS ATTENDUS | ACTIVITES ENVISAGEES | CHRONOGRAMME | | | |
|--|---|--------------|----|----|----|
| | | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 |
| | <p>1.1 Résultat d'Activité: <i>Les capacités législatives et de contrôle des Parlementaires sont renforcées</i></p> <p>b) Mise en place d'un plan de renforcement des capacités des Commissions parlementaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du plan de renforcement des capacités des Commissions : Réalisation de 1 cycle de formation en matière de législation et de contrôle - Appui à la réalisation et à la systématisation de missions périodiques de suivi de la mise en œuvre du CSLP - Suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan | | | | |
| | <p>1.2 Résultat d'Activité: <i>Les capacités du personnel technique d'appui aux Parlementaires sont renforcées</i></p> <p>a) Personnel de l'Administration Parlementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du plan de renforcement des capacités : Réalisation de 1 cycle de formation dans les domaines identifiés pour chaque Direction - Acquisition d'équipements suivant les indications du plan - Suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan <p>b) Assistants aux commissions et groupes parlementaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des capacités - Mise en place du plan de renforcement des capacités : Réalisation de formations dans les matières prioritaires (ex. rédaction et analyse législative; recherche politique...) | | | | |
| | <p>1.3 Résultat d'Activité: <i>Les compétences législatives et de contrôle des Parlementaires sont pérennisées auprès de l'Administration Parlementaire</i></p> <p>a) Développement d'un dispositif de gestion des connaissances en appui au travail des Parlementaires et de l'Administration Parlementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui aux activités des Centres de Documentation de l'AN et du Sénat | | | | |
| | <p>b) Partage des bonnes pratiques et leçons apprises au niveau global en faveur des Parlementaires et de l'Administration parlementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'échanges Sud/Sud et triangulaires en matière de législation et de contrôle, notamment concernant les pratiques innovantes en matière de suivi du cycle budgétaire, au profit des Parlementaires et du personnel administratif en charge de ces thématiques | | | | |
| <p>Produit 2</p> <p>2. Les Parlementaires disposent d'outils et de capacités de communication,</p> | <p>2.1 Résultat d'Activité: <i>Le cadre de référence d'un développement parlementaire intégré est défini et vulgarisé</i></p> <p>a) Diffusion du rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Parlementaire 2008-2012 et validation de son Plan d'Action pour la période 2013-2017</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'un consultant - Impression de la Stratégie 2013-2017 - Actions de diffusion | | | | |

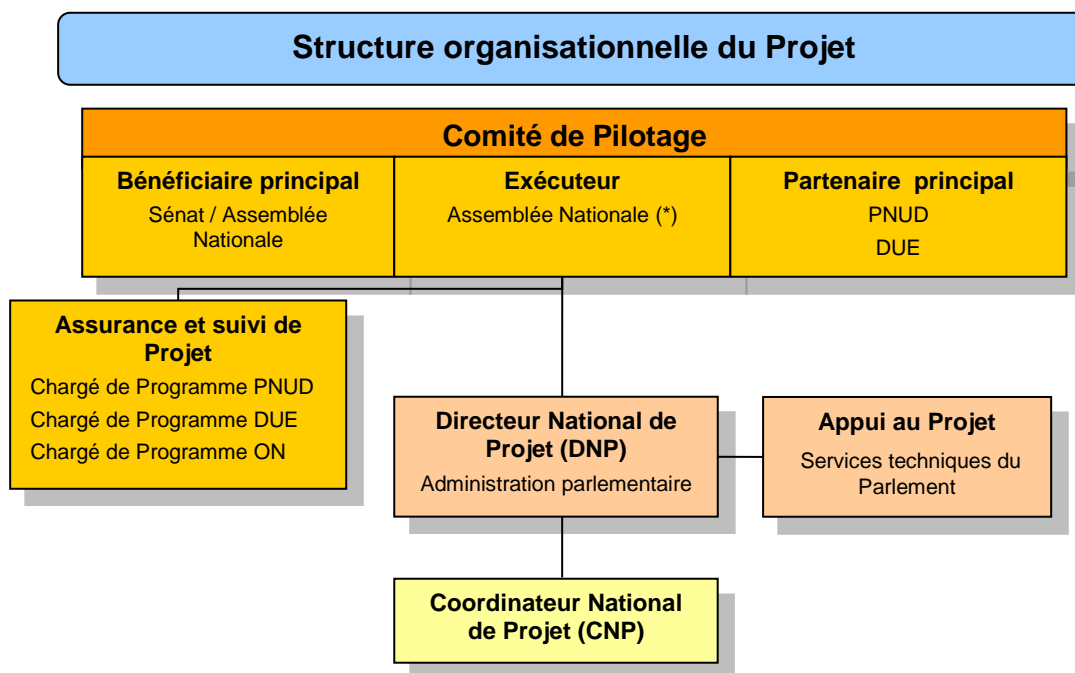
| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| de vulgarisation et d'échange renforcés avec les citoyens et la société civile. | 2.2 Résultat d'Activité: <i>Des instruments pour une information et une transparence améliorées vis-à-vis du citoyen et de la société civile sont développés auprès des Parlementaires</i> a) Mise en place d'instruments d'information et de communication - Appui à la mise en œuvre d'un Plan de communication (ex. développement de produits de communication sur les sites web du Sénat et de l'Assemblée Nationale ...) - Formation de formateurs pour la maîtrise des outils de connaissances - Organisation d'événements publics au Parlement (ex. journées portes ouvertes, conférences en partenariat avec l'Université...) - Elaboration et publication de rapports annuels d'activités parlementaires et des revues législatives périodiques | | | | |
| | 2.3 Résultat d'Activité: <i>Les compétences du Parlement en matière d'information et de transparence vis-à-vis du citoyen et de la société civile sont améliorées</i> a) Réalisation d'actions de renforcement des compétences sur l'information et la transparence -Formation des médias nationaux sur l'activité parlementaire | | | | |
| | b) Réalisation d'actions de renforcement des compétences sur le suivi participatif des priorités de développement - Facilitation d'espaces d'échanges entre société civile et Parlement (ex. ateliers de réflexion conjoints sur les thématiques des travaux parlementaires...) - Sensibilisation/information de la société civile et des citoyens sur le travail parlementaire (ex. progrès OMD, genre...) - Production, impression et vulgarisation de documents/résultats d'enquête et études - Organisation d'ateliers d'échange Sud/Sud et triangulaires sur les dispositifs et outils participatifs de contrôle parlementaire (ex. outil d'auto-évaluation des parlementaires sur la lutte contre la corruption, etc.) | | | | |
| Produit 3 La mise en œuvre du programme est assurée | 3.1 Résultat d'Activité: <i>La coordination et le suivi-évaluation du programme sont assurés</i> -Recrutement d'un coordinateur de projet - Appui au fonctionnement | | | | |
| | a) Mise en place et opérationnalisation d'une Unité pluridisciplinaire d'appui technique Appui d'un consultant, coordinateur national et chef de l'UAT <i>Composante législative</i> Appui d'un (1) juriste Appui d'un (1) institutionnaliste <i>Composante analyse et évaluation du budget</i> Appui d'un (1) socio-économiste Appui d'un (1) expert en fiscalité | | | | |
| | b) Acquisition d'équipements et appui au fonctionnement | | | | |
| | c) Mise en place du mécanisme de suivi-évaluation | | | | |
| | d) Réalisation d'initiatives de communication et de visibilité du projet | | | | |

2EME ANNEE

| RESULTATS ATTENDUS | ACTIVITES ENVISAGEES | CHRONOGRAMME | | | |
|--|--|--------------|----|----|----|
| | | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 |
| | <p>1.1 Résultat d'Activité: <i>Les capacités législatives et de contrôle des Parlementaires sont renforcées</i></p> <p>b) Mise en place d'un plan de renforcement des capacités des Commissions parlementaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du plan de renforcement des capacités : Réalisation de 1 cycle de formation en matière de législation et de contrôle -Appui à la réalisation et à la systématisation de missions périodiques de suivi de la mise en œuvre du CSLP -Suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan | | | | |
| | <p>1.2 Résultat d'Activité: <i>Les capacités du personnel technique d'appui aux Parlementaires sont renforcées</i></p> <p>a) Personnel de l'Administration Parlementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du plan de renforcement des capacités : Réalisation de 1 cycle de formation dans les domaines identifiés pour chaque Direction -Acquisition d'équipements suivant les indications du plan -Suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan | | | | |
| | <p>b) Assistants aux commissions et groupes parlementaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des capacités acquises - Mise en place du plan de renforcement des capacités : Réalisation de formations dans les matières prioritaires (ex. rédaction et analyse législative; recherche politique...) | | | | |
| | <p>1.3 Résultat d'Activité: <i>Les compétences législatives et de contrôle des Parlementaires sont pérennisées auprès de l'Administration Parlementaire</i></p> <p>a) Développement d'un dispositif de gestion des connaissances en appui au travail des Parlementaires et de l'Administration Parlementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui aux activités des Centres de Documentation de l'AN et du Sénat | | | | |
| | <p>b) Partage des bonnes pratiques et leçons apprises au niveau global en faveur des Parlementaires et de l'Administration parlementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'échanges Sud/Sud et triangulaires en matière de législation et de contrôle, notamment concernant les pratiques innovantes en matière de suivi du cycle budgétaire, au profit des Parlementaires et du personnel administratif en charge de ces thématiques | | | | |
| <p>Produit 2</p> <p>2. Les Parlementaires disposent d'outils et de capacités de communication, de vulgarisation et d'échange renforcés avec les citoyens et la société civile.</p> | <p>2.2 Résultat d'Activité: <i>Des instruments pour une information et une transparence améliorées vis-à-vis du citoyen et de la société civile sont développés auprès des Parlementaires</i></p> <p>a) Mise en place d'instruments d'information et de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à la mise en œuvre d'un Plan de communication (ex. développement de produits de communication sur les sites web du Sénat et de l'Assemblée Nationale ...) - Organisation d'événements publics au Parlement (ex. journées portes ouvertes, conférences en partenariat avec l'Université...) - Elaboration et publication de rapports annuels d'activités parlementaires et des revues législatives périodiques | | | | |
| | <p>2.3 Résultat d'Activité: <i>Les compétences du Parlement en matière d'information et de transparence vis-à-vis du citoyen et de la société civile sont améliorées</i></p> <p>a) Réalisation d'actions de renforcement des compétences sur l'information et la transparence</p> <ul style="list-style-type: none"> -Formation des médias nationaux sur l'activité parlementaire | | | | |

| | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|
| | <p>b) Réalisation d'actions de renforcement des compétences sur le suivi participatif des priorités de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Facilitation d'espaces d'échanges entre société civile et Parlement (ex. ateliers de réflexion conjoints sur les thématiques des travaux parlementaires...) - Sensibilisation/information de la société civile et des citoyens sur le travail parlementaire (ex. progrès OMD, genre...) - Production, impression et vulgarisation de documents/résultats d'enquête et études - Organisation d'ateliers d'échange Sud/Sud et triangulaires sur les dispositifs et outils participatifs de contrôle parlementaire (ex. outil d'auto-évaluation des parlementaires sur la lutte contre la corruption, etc.) | | | | |
| <p>Produit 3 La mise en œuvre du programme est assurée</p> | <p><u>3.1 Résultat d'Activité:</u> <i>La coordination et le suivi-évaluation du programme sont assurés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -Recrutement d'un coordinateur de projet - Appui au fonctionnement | | | | |
| | <p>a) Appui de l'Unité pluridisciplinaire d'appui technique Appui d'un consultant, coordinateur national et chef de l'UAT</p> <p><i>Composante législative</i> Appui d'un (1) juriste Appui d'un (1) institutionnaliste</p> <p><i>Composante analyse et évaluation du budget</i> Appui d'un (1) socio-économiste Appui d'un (1) expert en fiscalité</p> | | | | |
| | <p>c) Mise en place du mécanisme de suivi-évaluation</p> | | | | |
| | <p>d) Réalisation d'initiatives de communication et de visibilité du projet</p> | | | | |
| | <p>e) Réalisation de l'évaluation finale</p> | | | | |

V. ARRANGEMENTS DE GESTION



(*) L'exécution du projet serait confiée, au nom des deux Chambres, à l'Assemblée Nationale, sur la base de l'expérience du précédent projet d'appui au Parlement, pour en faciliter la gestion.

Le projet sera mis en œuvre selon la modalité d'exécution nationale (NEX) avec le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) comme partenaire d'exécution. Le projet sera mis en œuvre avec les services d'appui du bureau de pays du PNUD, dont le détail sera défini dans la Lettre d'Accord en annexe. Toutes les opérations de recrutement et d'acquisition de biens et services confiées au bureau du PNUD, seront effectuées selon les règles de transparence et de compétitivité et en conformité avec les procédures du PNUD. Le présent document de projet constitue l'instrument visé à l'article 1er de l'accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement mauritanien et le Programme des Nations Unies pour le développement, signé en 1979.

L'appui de l'Union européenne se fera en vertu de l'article 29 du règlement financier applicable au 10^{ème} FED que permet la gestion conjointe avec le PNUD car l'organisation est couverte par un accord-cadre à long terme (FAFA). Une convention de contribution est signée entre l'Union européenne et le PNUD.

Le projet sera placé sous la supervision d'un **Comité de Pilotage**, qui est l'organe décisionnel du Projet, chargé de :

- Réviser et approuver les plans de travail trimestriels ;
- Evaluer l'état d'avancement préparé par le Directeur National du Projet (DNP);
- Conduire les revues annuelles du projet ;
- Examiner les problèmes d'exécution éventuels et se prononcer sur les ajustements nécessaires ;
- Approuver les modifications substantielles et budgétaires.

Le Comité de Pilotage est composé par : le vice-président de l'AN ; un représentant du Sénat ; un représentant de chacun des groupes parlementaires existants ; la Représentante Résidente adjointe du PNUD ; un représentant de l'Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement (FED) et un représentant de la Délégation de l'Union

européenne en Mauritanie (DUE). Celui-ci se réunit statutairement au début de chaque trimestre, et plus fréquemment, si nécessaire, à la demande de l'un des membres du comité de pilotage.

Un *Directeur National de Projet (DNP)*, issu de l'administration parlementaire, sera désigné par l'agence d'exécution (AN) avec l'accord préalable du PNUD et de la DUE. Ce dernier sera chargé de l'exécution des activités programmées et responsable, à ce titre, de la réalisation des objectifs assignés au projet. Il sera habilité à engager les dépenses, dans les limites définies par les budgets approuvés par le Comité de Pilotage devant lequel il sera redevable des résultats programmatiques et de l'utilisation des ressources. L'Assemblée Nationale, en tant qu'agence d'exécution, déploiera les efforts nécessaires en vue de créer des conditions favorables pour la motivation des membres du Comité de Pilotage et du DNP.

Afin de faciliter la mise en œuvre du projet, le DNP sera secondé par un coordonnateur ou une coordinatrice national(e) du projet (CNP) entièrement affecté aux activités du projet. Le (la) coordonnateur du projet aura à sa disposition un bureau meublé et équipé dans les locaux du Parlement. Il assurera la coordination et supervision de l'unité multisectorielle d'appui technique.

Un(e) *Chargé(e) de Programme du PNUD* assurera le lien entre le projet et les autres projets et programmes gérés par le PNUD et dans le cadre du FED. Il / elle assurera également le lien avec la Délégation de l'Union européenne et la cellule d'appui à l'Ordonnateur National du FED (CAON). Le PNUD sera le responsable de garantir le rôle d'assurance qualité, notamment en ce qui concerne les rapports et le Plan de Travail Annuel (PTA), en étroite collaboration avec le Chargé de Programme de la DUE et celui placé auprès de l'Ordonnateur National du FED.

L'approbation définitive des rapports requiert l'approbation au préalable des services de la Délégation de l'Union européenne en Mauritanie ainsi que de l'Ordonnateur National du FED.

Le projet sera exécuté en coordination avec les autres partenaires techniques et financiers ayant accompagné ou souhaitant appuyer l'élaboration de la Stratégie de développement parlementaire, notamment la GIZ, le NDI, l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF), le Parlement français et le Parlement européen. Le DNP est responsable de la tenue des réunions de revues trimestrielles avec les différents partenaires, afin d'assurer un appui coordonné à la Stratégie de Développement Parlementaire.

Le programme sera mis en œuvre grâce à la mobilisation des ressources humaines et matérielles nécessaires pour assurer la coordination ainsi que le suivi-évaluation :

- Un coordinateur de projet sera recruté et appuiera le Directeur National de Projet (DNP) dans la gestion des activités.
- Un mécanisme de suivi des différents indicateurs et de réalisation des activités sera mis en place pour assurer la qualité d'exécution du projet.
- Une évaluation finale sera réalisée par un cabinet externe de consultants, permettant ainsi d'établir un bilan des résultats obtenus et de capitaliser l'expérience menée.

Le partenaire de mise en œuvre du projet est tenu de se conformer aux procédures de gestion du PNUD applicables en matière d'exécution nationale. Toutes les dépenses qui auraient été effectuées ou engagements pris en dehors des règles et procédures applicables au PNUD ne pourront être couvertes.

Le PNUD pourra, dans la mesure où ses procédures l'y autorisent, conclure des accords particuliers avec des entités bénéficiaires, en vue de la mise en œuvre de certaines activités.

Le PNUD rendra compte au bailleur de fonds de l'utilisation des ressources conformément à ses règles et procédures.

VI. CADRE DE SUIVI-AUDIT- EVALUATION

Le suivi est une fonction ayant pour objectif de fournir à la direction du projet et à ses principaux partenaires des indications à temps sur l'avancement ou le retard sur la réalisation des résultats attendus. Afin de faciliter la mise en œuvre des mécanismes de suivi-évaluation, ainsi qu'une évaluation finale externe seront réalisés.

Conformément à l'Article 16.2 des Conditions générales annexés à la présente convention de contribution, les transactions financières et les états financiers sont soumis aux procédures de contrôle interne et externe définies par les règlements financiers, les règles et les directives de PNUD. Celle-ci transmet une copie des états financiers contrôlés à la Commission européenne.

Le Directeur National de Projet, assisté du Coordinateur national et du Chargé de Programme, suit les activités du projet au moyen des outils et mécanismes décrits ci-dessous.

Au cours du cycle annuel de projet

- Rapports trimestriels d'avancement : Sur la base des informations fournies par le DNP et entrées dans Atlas (logiciel comptable interne au Système de Nations Unies) au niveau du modèle de gestion des projets, l'assurance qualité du projet (le chargé de programme PNUD) tire le rapport trimestriel d'avancement (Project Progress Report - PPR) et le présente à la discussion lors de la réunion du comité de pilotage. Si le projet devait dépasser les seuils de tolérance (soit en termes de budget ou de calendrier d'exécution d'activités ou les deux), ou s'il connaît des retards substantiels, le Directeur National de Projet devra présenter un plan de travail annuel révisé et le soumettre à l'approbation du comité de pilotage.
- Revue et planification trimestrielles : Sur la base du rapport trimestriel d'avancement (PPR), du rapport combiné des dépenses (CDR) et d'autres rapports disponibles, le comité de pilotage procède à une évaluation de l'état d'avancement du projet. Il approuve, le cas échéant, les amendements au plan de travail et confirme la disponibilité des fonds pour la période suivante donnant son accord pour les propositions présentées.
- Mise à jour du journal des problèmes : Un journal de problèmes sera activé dans le système interne au PNUD : Atlas et mis à jour par l'assurance de projet pour faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes d'ajustement du projet.
- Mise à jour du journal des risques : Sur la base de l'analyse initiale de risque, un journal de risque sera activé dans Atlas par l'assurance de projet et mis à jour de manière régulière en examinant l'environnement extérieur qui peut influencer sur la mise en œuvre du projet
- Mise à jour du journal des enseignements : Un journal des enseignements tirés sera activé et mis à jour régulièrement pour s'assurer de l'existence d'un effort continu d'apprentissage et d'adaptation au sein de l'organisation et pour faciliter la préparation du rapport des enseignements à la fin du projet.
- Un plan de suivi sera activé dans Atlas pour suivre les actions/événements clés de gestion

Tous les rapports et journaux seront ponctuellement présentés à la DUE et à la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED.

Annuellement

- Rapport de Revue Annuelle. Un rapport de revue annuelle sera préparé par le Directeur National de projet (DNP) et partagé avec le comité de pilotage. Au minimum, ce rapport de revue annuelle de projet devra contenir, le format standard Atlas du PPR Periodical Project Report couvrant toute l'année avec une mise à jour des informations pour chacun des éléments ci-dessus ainsi qu'un résumé des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles au niveau des produits.
- Revue annuelle de Projet : Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera menée au cours du quatrième trimestre ou le mois suivant, afin d'évaluer les performances du projet et évaluer le plan de travail annuel pour l'année suivante. Pour la dernière année du projet, cette revue sera l'évaluation finale. Celle-ci est conduite par le comité de pilotage et peut impliquer d'autres partenaires si besoin. Elle sera focalisée sur le progrès réalisé pour atteindre les produits et si ceux-ci demeurent alignés sur les effets du programme.
- Des rapports d'avancement intermédiaires narratifs et financiers seront établis par le PNUD, conformément aux dispositions établies par la Convention de Contribution (Conditions générales annexés) ainsi qu'avec l'accord cadre administratif et financier (le 'FAFA') signée entre la CE et les Nations Unies le 29 avril 2003.

VII. CONTEXTE JURIDIQUE PROPRE AU PNUD

Le présent document de projet ainsi que l'UNDAP signé par le Gouvernement et le PNUD, qui est intégré par renvoi, constituent ensemble un document de projet comme indiqué dans l'accord standard d'assistance (SBAA) et toutes les dispositions de l'UNDAP s'appliquent à ce document.

Conformément à l'article III du SBAA, la responsabilité de la sécurité et la sûreté du partenaire d'exécution et de son personnel et des biens, et les biens du PNUD sous la responsabilité du partenaire de mise en œuvre, repose sur le partenaire de mise en œuvre.

Le partenaire de mise en œuvre doit:

- a) mettre en place un plan de sécurité et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est mis en œuvre;
- b) assumer tous les risques et les responsabilités liées à la sécurité des partenaires de mise en œuvre et la pleine mise en œuvre du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et de proposer des modifications du plan si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité selon les exigences présentes sera considéré comme une violation de cet accord.

Le partenaire s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce que aucun des fonds reçus du PNUD, conformément au projet de document sont utilisés pour fournir un soutien à des personnes ou entités liées au terrorisme et que les bénéficiaires de tous les montants fournis par le PNUD ci-après ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou de sous-accords conclus dans le cadre de ce projet de document ".

VIII. ANNEXES

I - Cadre Logique

ANNEXE I - Cadre Logique

| | LOGIQUE D'INTERVENTION | INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES | SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION | HYPOTHESES |
|----------------------------|--|--|--|---|
| OBJECTIF GENERAL | Les institutions démocratiques sont renforcées pour le plein exercice de leurs fonctions, et favorisent la participation et le contrôle citoyen. | L'amélioration du rôle du Parlement est reconnue par la société civile | <input type="checkbox"/> Rapports des associations ou des organisations internationales <input type="checkbox"/> Libre expression des médias | <input type="checkbox"/> La stabilité démocratique se consolide <input type="checkbox"/> La société civile bénéficie de la liberté d'action |
| OBJECTIF SPECIFIQUE | <p>1) Renforcer les capacités du Parlement pour une meilleure implication dans le cycle budgétaire et l'exercice d'un contrôle plus efficace sur l'action du gouvernement</p> <p>2) Développer des outils et renforcer les capacités des parlementaires en matière de communication, de vulgarisation et d'échange renforcés avec les citoyens et la société civile.</p> | <input type="checkbox"/> Le 100% des débats parlementaires bénéficient des formations octroyés aux parlementaires <input type="checkbox"/> Les Lois des Finances, règlement ou accords de partenariat font l'objet d'une analyse minutieuse par les Commission des Finances <input type="checkbox"/> La communication des activités parlementaires s'est accrue et est actualisée en permanence <input type="checkbox"/> La société civile participe des actes du Parlement | <input type="checkbox"/> Journaux des débats <input type="checkbox"/> Rapports des activités conjointes <input type="checkbox"/> Amendements aux Lois des finances, conventions, accords internationaux sollicités par le Parlement <input type="checkbox"/> Site web du Sénat et de l'Assemblée Nationale | <input type="checkbox"/> Les projets des Lois des Finances, de règlement ainsi que les nouvelles conventions ou accords de partenariat sont présentés avec les délais réglementaires au Parlement |
| RESULTATS | <p>Résultat 1 :</p> <p><i>Le Parlement est en mesure de s'impliquer davantage dans le cycle budgétaire et d'effectuer un contrôle de plus en plus efficace sur l'action du gouvernement</i></p> | <p>Année 1</p> <input type="checkbox"/> Le plan de renforcement des capacités est élaboré. <input type="checkbox"/> Le 60% des Commissions parlementaires ont participé des cycles de formation <input type="checkbox"/> Au moins le 55% des parlementaires ont eu accès à des cycles de formation <input type="checkbox"/> Au moins le 80% des femmes parlementaires ont participé des cycles de formation <input type="checkbox"/> Le 65% de l'administration parlementaire a participé des cycles de formation <input type="checkbox"/> Le 100% des assistants parlementaires ont participé des cycles de formation <input type="checkbox"/> Des missions de suivi du CSLP sont réalisées et font l'objet d'un rapport public. <input type="checkbox"/> Des voyages d'études sont mis en place dans le cadre du partage des connaissances et échanges d'expérience. | <input type="checkbox"/> Audit organisationnel <input type="checkbox"/> Plan de formation pour les différentes catégories <input type="checkbox"/> Rapports, évaluations, statistiques des sessions de formation, ateliers de vulgarisation <input type="checkbox"/> Liste des formateurs <input type="checkbox"/> Rapports de mise en œuvre des plans de formation <input type="checkbox"/> Rapports d'évaluation des capacités du personnel <input type="checkbox"/> Rapports de mission <input type="checkbox"/> Journaux des débats parlementaires <input type="checkbox"/> Inventaire des Centres de documentation <input type="checkbox"/> Manuel de fonctionnement es Centres de documentation <input type="checkbox"/> Statistiques sur l'utilisation des Centres de Documentation | <input type="checkbox"/> Les membres du Parlement libèrent du temps pour les sessions de formation |

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | <input type="checkbox"/> Les Centres de documentation des 2 chambres son opératifs Année 2 <input type="checkbox"/> Le 100% des Commissions parlementaires ont participé des cycles de formation <input type="checkbox"/> Au moins le 95% des parlementaires ont eu accès à des cycles de formation <input type="checkbox"/> Au moins le 95% des femmes parlementaires ont participé des cycles de formation <input type="checkbox"/> Le 85% de l'administration parlementaire a participé des cycles de formation <input type="checkbox"/> Le 100% des assistants parlementaires ont participé des cycles de formation <input type="checkbox"/> Des missions de suivi du CSLP sont réalisées et font l'objet d'un rapport public. <input type="checkbox"/> Un groupe de formateurs est opératif <input type="checkbox"/> Au moins 2 voyages d'études sont réalisés dans le cadre du partage des connaissances et échanges d'expérience. <input type="checkbox"/> Les échanges de bonnes pratiques sur le développement parlementaire font objet d'un atelier international <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> Document compilant les outils des connaissances | |
| | Résultat 2 : <i>Les Parlementaires disposent d'outils et de capacités de communication, de vulgarisation et d'échange renforcés avec les citoyens et la société civile</i> | Année 1 <input type="checkbox"/> Les rapports du Parlement sont publiés dans les sites webs respectifs <input type="checkbox"/> 1.000 exemplaires de la Stratégie de Développement Parlementaire 2013-2017 sont imprimés. <input type="checkbox"/> Le plan de communication 2014-2016 est approuvé et fait l'objet des ateliers de communications/diffusion <input type="checkbox"/> La société civile participe de l'évènement public au Parlement <input type="checkbox"/> Au moins 30 OSCs sont invitées à l'acte public du Parlement <input type="checkbox"/> Au moins 1 atelier d'échanges entre la société civile et le Parlement est organisé. <input type="checkbox"/> Au moins 1 atelier de formation des medias nationaux est organisé. | <input type="checkbox"/> Stratégie développement Parlementaire 2013-2017 <input type="checkbox"/> Plan de communication <input type="checkbox"/> Revues législatives <input type="checkbox"/> Documents/études, enquêtes publiés <input type="checkbox"/> Rapports des activités organisées : de sensibilisation et de formation <input type="checkbox"/> Print-screens sites web | <input type="checkbox"/> Les membres du Parlement libèrent du temps pour les sessions de formation <input type="checkbox"/> La société civile est bien identifiée et démontre leur intérêt pour participer du projet <input type="checkbox"/> Les media sont identifiés et participent des formations <input type="checkbox"/> Les sites webs des chambres sont opérationnels et publient les documents |

| | | | | |
|--|---|---|---|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1 atelier international d'échanges de bonnes pratiques sur le développement parlementaire est organisé. <input type="checkbox"/> 1 atelier de sensibilisation sur le travail parlementaire est réalisé. <input type="checkbox"/> Le public à accès aux rapports annuels d'activités parlementaires et aux revues législatives <input type="checkbox"/> <p>Année 2</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1 évènement public au Parlement est organisé. <input type="checkbox"/> 1 rapport annuel d'activités parlementaires et 3 revues législatives sont publiés. <input type="checkbox"/> 1 atelier d'échanges entre la société civile et le Parlement est organisé. <input type="checkbox"/> Le 60% des medias nationaux reconnus officiellement participent des ateliers de formation <input type="checkbox"/> 1 atelier de sensibilisation sur le travail parlementaire est réalisé. <input type="checkbox"/> Au moins 4 outils de connaissances sont élaborés. <input type="checkbox"/> Le public a accès à des documents concernant l'activité parlementaire, les enquêtes et les études réalisés | | |
| | <p>Résultat 3 : <i>La mise en œuvre du programme est assurée</i></p> | <p>Année 1</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'équipe du projet y compris l'Unité Technique Multidisciplinaire est mise en place et opérationnelle. <input type="checkbox"/> Les équipements nécessaires au bon fonctionnement du projet sont disponibles <input type="checkbox"/> Les réunions trimestrielles du Comité de Pilotage sont organisées <input type="checkbox"/> Le rapport annuel du projet est approuvé <input type="checkbox"/> 1 audit annuel est réalisé <p>Année 2</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'évaluation finale est approuvée <input type="checkbox"/> Le rapport final (descriptif et financier) sur la mise en œuvre du programme est approuvé | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Plan annuel de travail <input type="checkbox"/> Rapports trimestriels d'avancement <input type="checkbox"/> Rapport annuel et final <input type="checkbox"/> Rapport externe d'évaluation <input type="checkbox"/> Liste inventaire équipements du projet <input type="checkbox"/> PVs des réunions du Comité de Pilotage | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La sélection des membres de l'Unité de Gestion du projet est concluante <input type="checkbox"/> Les experts recrutés sont de qualité <input type="checkbox"/> Les instances du Parlement collaborent avec l'Unité du projet |

| BUDGET | TOTAL USD | TOTAL EURO |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|
| 1. Ressources Humaines | 247.200 ,00 | 184.514,33 |
| 2. Voyages | 15.000,00 | 11.196,26 |
| 3. Equipements et fournitures | 102.000,00 | 76.134 ,55 |
| 4. Bureau Local | 9.600,00 | 7.165,61 |
| 5. Autres coûts, services | 522.950,00 | 390.338,87 |
| 6. Autres | 4.000,00 | 2.985,67 |
| Imprévus | 43.428,40 | 32.415,70 |
| Coûts administratifs | 42.201,60 | 31.500,00 |
| TOTAL | 986.380,00 | 736.251,00 |